

Pourquoi « fabrique »-t-on des initiatives citoyennes ?

La montée en puissance de l'accompagnement des initiatives citoyennes

Cette communication s'inscrit dans un atelier sur les engagements des habitants dans la co-construction des projets urbains. En ce qui me concerne, je m'intéresserai à un phénomène à l'œuvre actuellement en matière d'engagements des habitants (ou des citoyens plus généralement¹) : le positionnement d'associations comme intermédiaires pour favoriser et accompagner l'émergence et la concrétisation de ces engagements citoyens.

L'accompagnement d'initiatives citoyennes par les associations fait référence à la mise disposition de moyens ou de ressources par des associations pour favoriser et faciliter le développement d'actions ou de projets émanant des citoyens/habitants et menés par eux.

L'initiative citoyenne n'est pas une nouveauté en tant que telle : de tout temps, il y a eu des individus pour entreprendre, s'engager dans des actions contribuant au fonctionnement ou à l'amélioration du fonctionnement de la société, des conditions de vie collective. Mais elle a pris, ces dernières années, une place nouvelle dans les discours, les pratiques et les politiques publiques.

L'initiative citoyenne est en effet rendue **plus visible** et est utilisée comme un contre-discours venant contrecarrer à la fois les regards pessimistes portés sur les crises (sociale, économique, écologique...) et le scepticisme ambiant envers la classe politique traditionnelle (à savoir celle qui s'inscrit et fait perdurer un modèle représentatif qui connaît une crise de confiance et une crise d'efficacité²). Ainsi, tous les grands quotidiens se lancent dans l'édition d'un supplément « Agir » (le Monde) ou « la France des solutions » (Libé). Des associations comme Reporters d'espairs qui se dit « à l'origine du journalisme de solutions », Sparknews qui a lancé l'« Impact Journalism Day » (100 solutions inspirantes, publiées dans 55 journaux majeurs à travers le monde), On passe à l'acte (« le site de vos initiatives positives ») ou du mouvement Bleu Blanc Zèbre, qui entend montrer les « faiseurs », mettent l'initiative citoyenne au cœur de leur ligne éditoriale.

L'initiative citoyenne est également de plus en plus **accompagnée** : en parallèle du surcroît d'attention qui lui est accordé dans les discours médiatiques et politiques, se développent des *dispositifs d'accompagnement*, majoritairement mis en place par des associations. Un dispositif d'accompagnement correspond à la mise à disposition de moyens techniques (et non seulement financiers), organisés (donc constitués en *dispositif*) pour faciliter le développement des initiatives citoyennes et le passage de l'idée à l'action. Ces moyens et ressources sont d'ordre divers : il peut s'agir d'espaces (mise à disposition de lieux, salles...); d'outils (fiches ressources; canevas, modèles permettant de penser/présenter son projet...) mais ils s'organisent principalement autour d'une présence

¹ Nous privilégions l'usage du terme « citoyens » au terme « habitants » qui territorialise la réflexion en ramenant l'individu à son lieu de résidence et les engagements en question à ceux qui sont destinés ou prennent place dans le quartier. Notre analyse porte sur l'accompagnement d'initiatives indépendamment de tout rattachement territorial de ses porteurs, de l'impact, du public ou du contenu des activités menées. Toutefois, et dans un souci de cohérence avec l'ensemble de l'atelier, nous utiliserons indifféremment citoyens et habitants lors de cette communication, tout en restant conscient que l'usage de l'un ou l'autre de ces termes est significatif.

² Pour des travaux récents au sujet de l'insatisfaction des citoyens vis-à-vis de la démocratie, nous renvoyons au baromètre de la confiance politique réalisé chaque année par le Cevipof et notamment les notes de Bruno Cautrès de 2014, 2015 et 2016 qui mettent en avant une « évaluation contrariée de la démocratie ».

humaine prodiguant conseils et appui technique face aux problématiques rencontrés par les porteurs d'initiatives.

Enfin, la dernière tendance nouvelle autour de ces initiatives citoyennes est **l'attention croissante que leur portent les institutions publiques**, qui se répercute sur les dispositifs d'accompagnement. Le point d'orgue de cette attention est la mise en place par le Ministère de la Jeunesse, de la Ville et des Sports des « Fabriques d'initiatives citoyennes » en novembre 2015.

Présentation de l'expérimentation « Fabriques d'Initiatives Citoyennes » (FIC) menée par le Ministère de la Jeunesse, de la Ville et des Sports.

Lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens supplémentaires afin de renouveler les actions d'éducation populaire au profit des habitants des territoires fragiles, et notamment ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La mise en place de fabriques d'initiatives citoyennes est une des actions qui concrétise cette volonté.

L'objectif de cette expérimentation est de transformer des structures associatives recevant du public en « fabriques » d'initiatives citoyennes impliquant plus largement les habitants et développant l'engagement bénévole.

En d'autres termes, il s'agit de déployer autour de structures existantes, bien implantées au niveau territorial, des coordinations d'acteurs propices à l'épanouissement d'initiatives citoyennes et de faciliter les échanges de pratiques et les mutualisations. Lorsque ces fabriques sont implantées dans des territoires en politique de la ville, leurs actions sont en cohérence avec celles soutenues par le fonds de participation des habitants ou dans le cadre des conseils citoyens et des éventuelles « tables de quartiers ».

Le soutien apporté par l'État à chaque fabrique comprend une subvention à la structuration du tissu associatif versée par l'intermédiaire du Fonjep, couramment appelée « poste Fonjep », et une subvention d'amorçage dégressive sur trois ans : 30 000 € en 2015, 20 000 € en 2016 et 10 000 € en 2017. De surcroît, la formation des bénévoles concourant aux actions de la fabrique pourra également être soutenue par l'État dans le cadre du fonds de développement de la vie associative (FDVA).

En 2015, 23 projets ont été soutenus + 26 autres en 2016 (= 49 en 2017).

Une autre manifestation de cette attention accrue accordée par les institutions publiques à l'accompagnement des initiatives citoyennes par des associations est à chercher du côté des conseils citoyens puisque plusieurs municipalités ont confié à des associations le soin d'appuyer le conseil citoyen dans sa constitution et son développement.

Quelles sont les logiques qui sous-tendent le déploiement de dispositifs associatifs d'accompagnement des initiatives citoyennes ?

Le problème qui nous préoccupe ici sera donc celle des moteurs qui concourent à la mise en place et à la montée en puissance de ces dispositifs associatifs d'accompagnement des initiatives citoyennes que nous avons résumer en la question « Pourquoi « fabrique »-t-on des initiatives citoyennes ? ».

« Pourquoi accompagne-t-on des initiatives citoyennes ? » aurait englobé plus justement et plus largement notre objet de recherche. Mais le verbe « fabrique » me permet de faire référence au dispositif de soutien mis en place par l'État et donc d'aborder à la fois :

- les raisons qui poussent les associations à développer des formes d'accompagnement des initiatives citoyennes – que ces projets soient soutenus par les institutions publiques ou non ;

- ce qui motive des institutions comme le Ministère de la Jeunesse, de la Ville et des Sports à s'en saisir et à les soutenir.

Il faut préciser aussi (et c'est une raison supplémentaire pour avoir opté pour ce terme) que le terme de « fabrique » est également utilisé par certains acteurs associatifs pour nommer leur dispositif indépendamment de l'expérimentation mise en place par l'Etat.

Ce sont donc les deux parties prenantes qui recouvre le « on » :

- les associations en charge d'accompagner les initiatives citoyennes (qu'il s'agisse d'associations historiques qui entretiennent des relations construites, de longue date avec les pouvoirs publics ou d'associations plus jeunes, plus petites, et dont les liens avec les institutions publiques sont moins développés ou moins anciens) ;
- les institutions publiques – et en l'occurrence l'Etat - qui soutiennent le développement de ces accompagnements par des associations.

Il me semble important de préciser ici que l'analyse se prête mal à une catégorisation des motivations selon les acteurs car, si les fonctions sont bien distinctes (les associations accompagnent les initiatives citoyennes, avec ou sans le soutien de l'Etat ; l'Etat, quand il intervient, soutient financièrement l'action associative), les intérêts sont quant à eux imbriqués : ce que j'ai observé jusqu'à présent relève davantage d'une sorte de « division des tâches » dans la volonté d'une même évolution (encourager et faciliter l'initiative citoyenne) et dans la poursuite de mêmes intérêts, bien qu'ils soient plus ou moins prononcés selon l'un ou l'autre de ces acteurs. Je soulignerai donc ici des logiques générales, qui peuvent parfois être davantage l'apanage d'un type d'acteur ou d'un autre, mais sont bien partagées par plusieurs.

Enfin, pour terminer cette introduction, je donnerai quelques précisions sur ma posture : les dispositifs associatifs visant à encourager et faciliter l'engagement et l'initiative citoyenne sont mon objet de recherche, en tant que doctorante, avec pour démarche d'analyser dans quelle mesure ils permettent de toucher les « inouïs » de la participation, c'est-à-dire ceux qui sont visiblement absents des instances de démocratie participative. Cette recherche s'inscrit dans la continuité d'un parcours professionnel et d'engagements personnels dans des associations dont la vocation était d'accompagner les initiatives citoyennes et qui m'ont amenée à accompagner et à développer une approche réflexive de ces pratiques. Les observations qui suivent sont donc le résultat d'une enquête partiellement participante et d'une enquête qui est encore en cours et donc à entendre comme un « work-in-progress ».

Cette enquête se centre par ailleurs sur les dispositifs associatifs en milieu urbain (la majorité des dispositifs étudiés se situent en région parisienne et un projet en région lyonnaise). Elle porte sur quelques dispositifs conventionnés, labellisés « FIC » par l'Etat, mais aussi en grande partie sur des projets non conventionnés.

Pour façonner les individus porteurs d'initiatives citoyennes ?

La première logique que je souhaiterais mettre en avant, est la démarche de « façonnage » que poursuivent certains dispositifs. Le terme de « façonner » n'est pas choisi au hasard : l'accompagnement s'inscrit dans un cadre idéologique, plus ou moins formalisé et assumé, mais qui a une influence sur l'individu qui est accompagné. L'accompagnement le transforme et il s'agit même là, en général, de l'objectif explicitement affiché.

Ceux qui pensent le dispositif d'accompagnement, qu'ils soient ou non accompagnants, peuvent être comparés à des sculpteurs qui voient la silhouette de leur œuvre dans leur tête et opèrent, avec une technique particulière, pour que cette silhouette précise se dessine, tout en étant conscients que, dans cette opération, ils partent de la réalité de la matière qu'ils sculptent et sont confrontés à des éléments sur lesquels ils ont plus ou moins prise : la malléabilité de la matière, sa porosité ou sa dureté, son caractère friable, sa densité plus ou moins forte... L'œuvre finale est donc le résultat de la rencontre entre leur geste de sculpteur et cette matière avec ses qualités particulières. Le succès ou l'échec de l'opération de sculpture dépend certes du talent du sculpteur, mais aussi de sa capacité à choisir la bonne pierre, de sa capacité à l'appivoiser et à mettre en adéquation sa technique et les particularités de cette matière.

L'entreprise de « façonnage » des dispositifs d'accompagnement fonctionne de la même manière.

J'ai identifié au cours de mon enquête deux types de façonnages :

Un façonnage à caractère militant, où l'accompagnement vise à transmettre des valeurs et est guidé par une vision politique, un « projet de société ». Cette vision renvoie en général aux idées ou au projet de société promus par l'association dans son ensemble (alors même que l'accompagnement d'initiatives citoyennes n'est qu'un projet parmi d'autres). Lorsque l'accompagnement comporte une dimension militante importante, celle-ci est généralement explicitement affirmée par les porteurs du dispositif. Elle se traduit par des mots, à travers des documents qui font référence auprès des porteurs d'initiatives, et par des règles pour se maintenir dans le dispositif. Elle ne se traduit pas par des règles à l'entrée : la plupart des dispositifs d'accompagnement étudiés se veulent inconditionnels et ne testent qu'*a minima* les idées politiques des porteurs d'initiatives (ils questionnent seulement leur intentionnalité pour s'assurer que celles-ci font bien écho au type de projets accompagnés). C'est dans le cours de l'accompagnement que les accompagnants évaluent si le(s) porteur(s) d'initiatives vont bien dans le sens des valeurs et des idées portées par l'association. Lorsqu'un écart trop grand est observé ou advient face à un choix stratégique à faire, l'initiative en question peut alors être amenée à sortir du dispositif si l'accompagnant ne parvient pas à l'appivoiser et la rallier à sa cause.

Pour illustrer mes propos, je citerai ici deux exemples. Le premier est celui d'un dispositif spécifiquement dédié aux projets de solidarité internationale. Les porteurs d'initiatives souhaitant être accompagnés sont invités à prendre connaissance et adhérer au document qui constitue en quelque sorte la charte éthique de l'association dans son ensemble (ce document régit par exemple, par ailleurs, leurs relations avec leurs partenaires à l'international). Cette charte pose les « valeurs partagées », à savoir la non-violence, l'égalité en droits des femmes et des hommes, le respect de l'environnement... mais aussi les objectifs militants, donc la vision que poursuit l'association : transformation sociale, réduction des inégalités... Au cours d'un accompagnement, un porteur de projet a souhaité s'associer à une grosse entreprise d'assurance qui, par ses pratiques, ne correspondait pas aux valeurs promues par l'association. L'exercice de « façonnage militant » a alors amené les accompagnants à exposer aux porteurs d'initiatives le conflit de conscience en présence et à leur soumettre deux options : renoncer à ce partenariat et rester dans le dispositif ou s'associer à cette entreprise mais sortir de l'accompagnement. Le porteur penchant davantage pour la seconde option, un effort supplémentaire a été mis en œuvre pour le rallier au point de vue de l'association, en expliquant les tenants et aboutissants idéologiques de ce choix.

Une autre association, porteuse d'un dispositif d'accompagnement de projets, locaux cette fois-ci, avec une forte coloration écologique, a exposé sa vision politique dans des documents qui ne sont pas directement rattachés au dispositif d'accompagnement (le rapport d'activités, le rapport moral ou bien un guide réalisé pour un autre projet...) tout en

associant explicitement les deux et en indiquant que les valeurs exprimées dans ces documents sont celles qui guident aussi l'accompagnement d'initiatives citoyennes. La logique défendue par l'association est qu'elle accompagne, grâce au dispositif, des initiatives contribuant à concrétiser ce projet de société. Cette association a également été confrontée à des cas de conflit de conscience, notamment avec un projet qui manifestait le souhait d'intégrer leur pépinière et qui avait des liens très forts avec une holding danoise très opaque, qui ne s'inscrivait pas dans l'économie locale, sociale et solidaire ou les principes de gouvernance collaborative que l'association en question promeut. L'initiative en question n'a pas été accompagnée mais plusieurs rendez-vous ont eu lieu (au moins six) pour tenter de solutionner ce conflit de conscience.

Dans ce premier cas de figure du « façonnage militant », le dispositif d'accompagnement se révèle être à la fois :

- un espace où se crée une communauté de personnes qui partagent les mêmes valeurs et qui constitue une force collective permettant de faire advenir un idéal politique. On transmet des valeurs *au sein* du dispositif.
- un outil, composé des méthodes et du contenu de l'accompagnement, permettant de transmettre la vision portée à des personnes qui n'avaient pas forcément cette conscience politique auparavant. On transmet des valeurs *grâce* au dispositif.

Les porteurs d'initiatives sont ici considérés *a priori* comme des citoyens, qui participent effectivement à la construction de la société, et l'accompagnement vise à les faire aller dans un sens, celui promu par l'association, plutôt qu'un autre.

Le deuxième type de façonnage est un façonnage à caractère technique qui vise à former des individus à l'esprit entreprenant, à créer une « culture de l'initiative » qui reprend dans le champ de la participation politique, l'injonction d'être « entrepreneur de soi-même » que l'on retrouve dans le champ des politiques sociales ou de retour à l'emploi.

Dans les discours, ces dispositifs sont souvent détachés d'un projet politique : leur objectif n'est pas de faire advenir telle ou telle forme de société, de diffuser telle ou telle valeur mais de « mettre les individus en mouvement » en leur donnant accès à des ressources (réseau, outils méthodologiques, financements...) pour monter un projet.

La participation, l'activation des citoyens est une **fin** en soi, là où dans le premier cas de figure (le façonnage militant), c'est un **moyen** pour parvenir à un idéal politique.

Cette absence de cadre idéologique est néanmoins contestable : de nombreux auteurs ont pointé l'injonction à être « entrepreneur de sa vie » ou « entrepreneur de soi-même » comme étant le « nouvel esprit du capitalisme », en référence à l'ouvrage de Luc Boltanski et Eve Chiapello, où l'individu doit savoir être flexible, mobile, réflexif, faire son auto-promotion... Elle reporte la responsabilité de difficultés personnelles sur nos propres choix, voire sur nos qualités individuelles, et non sur les conditions sociales dans lesquels ces choix s'opèrent ou ces qualités s'expriment.

Peu de ces dispositifs d'accompagnement à caractère technique montrent une conscience du caractère bien idéologique de leur démarche. L'idée de rallier les porteurs d'initiatives à une cause politique ou idéologique n'est pas explicitement affirmée par les accompagnants.

Une autre différence majeure réside de la considération qu'ont les accompagnants pour les porteurs d'initiatives. Dans l'entreprise de façonnage technique, les individus ne sont pas considérés comme des citoyens *a priori* mais *a posteriori*. C'est justement l'accompagnement qui va leur permettre de développer les savoirs et les savoir-faire pour mener des activités d'intérêt collectif et accéder ainsi au statut de citoyen actif.

Pour donner un nouveau souffle à l'éducation populaire ?

La deuxième logique intéressante à mettre en lumière est la manière dont cette idée d'accompagner l'initiative citoyenne, et l'écho qu'elle reçoit aussi bien auprès des citoyens que des pouvoirs publics, aide les associations d'éducation populaire à se réinventer.

Les dispositifs d'accompagnement des initiatives citoyennes sont souvent portés par des associations locales au croisement entre le développement social urbain et l'animation de quartier. Le dispositif de soutien mis en place par l'Etat s'adresse par exemple, très spécifiquement, aux lieux accueillant du public et mentionne en particulier les centres sociaux et MJC, deux structures directement issues des mouvements d'éducation populaire de l'après-guerre et ayant connu une phase de professionnalisation dans les années 70-80. L'accompagnement d'initiatives citoyennes est donc mis en œuvre par des associations qui portent, plus ou moins directement (selon qu'elles ont été récemment ou anciennement créées, ou qu'elles sont affiliées ou non à des fédérations) l'héritage de ces mouvements d'éducation populaire. Cet héritage peut être positif, notamment à travers l'attachement à des valeurs et des objectifs d'émancipation, individuelle et collective, de transformation sociale vers une société plus solidaire et égalitaire. Mais il comporte également un volet négatif : une histoire de la professionnalisation et de l'institutionnalisation, très critiquée pour avoir entraîné une dilution de ces valeurs et de ces objectifs en enfermant les associations dans un rôle de gestionnaire d'équipements publics, pour le compte de l'Etat ou des mairies, et en se concentrant sur des activités de loisirs auxquelles les individus développent un rapport passif, de consommateur, et non un rapport actif, de militant.

Dans ce contexte un peu morose pour ces associations locales, il est intéressant d'observer comment la mise en place de dispositifs d'accompagnement des initiatives citoyennes vient faire revivre les idées d'une part, et faire revivre les structures d'autre part.

Le principe d'accompagner l'initiative citoyenne, c'est à dire faire émerger et aider à se concrétiser les envies des gens, est une reformulation de la mission d'émancipation que s'étaient donné les mouvements d'éducation populaire dans les années 60, à la lumière des enjeux d'aujourd'hui. Il fait donc revivre, en apposant des termes plus actuels, les idées de conscientiser les esprits, de regagner en autonomie et en capacité à agir, qui étaient au fondement des mouvements d'éducation populaire et dont les déclarations de principes des structures actuelles s'inspirent toujours, bien que les actions des associations historiques se soient depuis plusieurs décennies éloignées de l'action militante. Il est d'ailleurs intéressant de voir que la réaction de nombreux centres d'animation ou centres socioculturels à l'annonce de la décision de l'Etat de soutenir financièrement des Fabriques d'Initiatives Citoyennes a été : « mais c'est déjà ce qu'on fait ! », y compris dans des structures tournées vers des activités de loisirs et connaissant des difficultés à mobiliser et faire émerger des propositions d'activités de la part des habitants, et ce malgré la mise en place d'instances de type « comités d'usagers ». Cette idée d'accompagner les initiatives citoyennes donne à voir une autre réalité, un potentiel de ce que pourraient être ces lieux accueillant du public, tenus par des associations de quartier.

Elle fait, ensuite, revivre les structures, parce qu'elle apporte une réponse à des associations anciennement implantées, en quête de bénévoles ou soucieuses de (re)mettre en place une dynamique collective en leur sein, et qui ont du mal à faire face à l'évolution des formes d'engagement et de bénévolat de ces dernières décennies³. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement d'initiatives leur permet d'attirer un « nouveau profil » :

³ Nous référons ici aux analyses de Jacques Ion sur l'évolution de l'engagement citoyen dans une société marquée par une individuation de plus en plus forte et au passage du militant « affilié » au militant « affranchi » en quête d'autonomie et de réalisation de soi dans son engagement.

celui de la personne en quête d'autonomie, de responsabilité, d'un espace où elle peut s'exprimer et décider, et non d'un lieu où elle se retrouve exécutante d'un projet ou d'une politique qui a été élaborée par un Conseil d'Administration déconnecté du terrain.

Un premier exemple peut être mentionné avec le cas d'une association en charge de gérer un centre d'animation, bien implanté localement, très fréquenté par les familles pour les diverses activités sportives et artistiques proposées mais dont l'équipe avait du mal à capter les jeunes qui traînaient aux alentours du centre sans jamais y mettre les pieds. En reformulant leur projet et en proposant un espace où ces jeunes pouvaient imaginer et conduire des actions qui étaient les leurs, avec les moyens dont disposait le centre mis à disposition, ils sont parvenus à entrer en lien avec ces jeunes et à les intégrer dans les activités du centre pour faire revivre la structure.

Les deux exemples que j'ai cités auparavant sont intéressants à ce titre également :

Le dispositif d'accompagnement de projets locaux écologiques prend place dans une association assez récente et les initiateurs de la pépinière en question expliquent bien qu'ils ne s'attendaient pas à ce que ce projet prenne une telle place dans l'association et soit à ce point une source de visibilité et une porte d'entrée pour de nouveaux bénévoles (que ce soit des bénévoles attirés par ce pôle de l'association spécifiquement, ou des porteurs d'initiatives qui deviennent bénévoles informellement – puis parfois formellement – en aidant l'association en retour).

Le dispositif d'accompagnement de projets de solidarité internationale prend place, quant à lui, dans une association ancienne, dont la dynamique s'essouffait et ce projet a justement été pensé pour revigorer la vie associative. Le pari est réussi étant donné qu'un groupe local s'est reconstitué à Paris, à partir des accompagnants bénévoles.

Pour donner aux associations une place dans le paysage de la démocratie participative ?

L'idée d'accompagner l'initiative citoyenne permet donc au monde associatif de se renouveler, en termes d'idées, de vie interne mais aussi de positionnement. Elle donne aux associations locales une place inédite dans le paysage de la participation citoyenne, alors même qu'elles avaient tendance à en être écartées. La démocratie participative et les instances de participation descendantes, mises en place et parfois même animées par les représentants élus, tendent à chercher la participation des « vrais » citoyens. Les élus et techniciens des collectivités regrettent que celles-ci ne soient investies que par les responsables associatifs et qu'il y ait une sorte de « cumul des mandats participatifs ».

Avec les dispositifs d'accompagnement et l'accueil en leur sein de citoyens porteurs d'initiatives, elles regagnent une légitimité nouvelle, notamment auprès des institutions qu'elles mettent en lien avec ces « vrais » citoyens, dans un contexte où les instances de démocratie participative ne sont pas parvenues à les toucher⁴.

On assiste donc ici à un renouvellement de la « tension entre dénégation et valorisation des corps intermédiaires dans la culture politique française » qu'évoquait Pierre Rosanvallon dans sa leçon inaugurale au Collège de France en 2002. C'est-à-dire que la première attitude des pouvoirs publics face à la mise en place d'un nouvel espace de démocratie a été le rejet de toute forme d'organisation collective qui viendrait s'interposer entre le citoyen et le « grand tout » que constitue l'Etat et parasité l'accès du citoyen à la généralité. De la même manière qu'au cours du XIX^{ème} siècle, les impératifs de sociabilité, de

⁴ Je me réfère ici aux multiples analyses sociologiques et ethnographiques des conseils de quartier qui soulignent les défauts d'intégration externes et internes conduisant à l'exclusion des personnes qui ne sont pas déjà investies dans différentes structures et réseaux en lien avec la Mairie.

gouvernabilité et de liberté sont venus relégitimer les corps intermédiaires (et ont conduit à autoriser les syndicats à la fin du XIX^{ème} siècle, puis les associations au début du XX^{ème}), les institutions publiques, remises en cause par leur incapacité à faire de la démocratie participative une réponse à la crise d'efficacité et de confiance envers le politique qui traverse la société actuelle, se sont tournées vers les associations en quête de solutions.

Pour renouer un dialogue à caractère politique entre citoyens et institutions publiques ?

Ces analyses m'amènent un troisième moteur qui concourt au développement des dispositifs d'accompagnement et surtout à l'attention que leur portent les pouvoirs publics : le potentiel que ces démarches offrent pour recréer des liens entre les institutions et des citoyens politisés⁵ mais éloignés des modes d'exercice conventionnels de la citoyenneté, rattachés à la prédominance du modèle représentatif et au processus électoral, soit parce que leur statut les en écarte, soit parce qu'ils adhèrent pleinement à la remise en cause de ce modèle et font partie des « citoyens critiques » mis en lumière par Bruno Cautrès (cf. supra).

Les dispositifs d'accompagnement portés par des associations, en lien avec les institutions, permettent, dans ce contexte, de rapprocher l'initiative citoyenne de l'action publique.

Ce rapprochement peut s'opérer d'au moins trois manières :

Tout d'abord, il peut être une partie intégrante de l'accompagnement. « L'offre » d'accompagnement proposée par les associations peut comporter un volet permettant aux porteurs d'initiatives de comprendre comment fonctionne telle ou telle institution publique et comment dialoguer avec elle. En fonction de la nature du projet, cela peut se traduire également par l'accompagnement dans une demande de financement, étape importante dans la recherche de collaborations avec une institution publique.

Le rapprochement peut aussi s'opérer sur un mode plus contestataire quand l'accompagnement vise à développer la capacité des citoyens à interpeller les institutions face à un problème qu'ils rencontrent, une lacune ou un manque observé dans leur quartier

Enfin, le rapprochement s'opère dans la fonction de porte-voix des initiatives citoyennes que certaines associations qui les accompagnent prennent auprès des institutions publiques. Cette fonction de porte-voix consiste à valoriser la parole et les actions des citoyens accompagnés (réalisation d'une exposition ou d'un festival qui visibilise les initiatives citoyennes, aussi bien auprès des élus, qui y sont conviés, qu'auprès des autres habitants), voire à intercéder en leur faveur auprès de certains décideurs.

Le dispositif d'accompagnement associatif fonctionne donc comme une sorte de « zone tampon » permettant au porteur d'une initiative citoyenne d'entrer en contact avec l'institution publique, tout en se développant dans un cadre indépendant, qu'il ne sera pas contraint de quitter, pour développer son initiative hors cadre ou l'abandonner, s'il n'obtient pas l'absolution de l'institution en question. Les dispositifs associatifs d'accompagnement des initiatives citoyennes s'inscrivent ainsi en contrepied des instances de démocratie participative comme les conseils de quartier et autres instances de démocratie participative et sont à ce titre, plus à même de parler aux « citoyens critiques » qui expriment un fort scepticisme, voire rejettent, la représentation politique.

⁵ Le terme de « politisé » est ici entendu comme doté d'une conscience et d'un souci de la voie prise collectivement, de la manière dont la société évolue et affirmant des opinions à ce sujet.

Pour répondre aux besoins des citoyens et faciliter leur engagement ?

Enfin, en dernier moteur, j'aborderai la question des besoins et de la demande des citoyens d'être accompagnés dans leurs initiatives. Est-ce que les associations entreprennent d'accompagner les initiatives citoyennes parce qu'elles ont été sollicitées en ce sens par des porteurs d'initiatives ?

Le choix de faire de ce point le dernier de cette présentation laisse penser qu'il ne s'agit pas du moteur premier de la mise en place de dispositifs d'accompagnement. Lorsqu'on s'attarde effectivement sur la genèse des projets, il est assez rare qu'ils aient été mis en place en réponse à une demande effective, formulée ou observée, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne répondent pas à un besoin effectif.

Deux exemples permettent d'illustrer cela :

Certains dispositifs d'accompagnement se sont structurés autour du FPH (Fonds de participation des habitants) qui finance des initiatives d'habitants pour animer la vie de quartier, de faible ampleur et à portée très locale. Certaines associations en charge du FPH ont entrepris de proposer un accompagnement allant au-delà du soutien financier et de l'aide à la constitution du dossier de demande de subvention. Elles proposent une aide dans la méthodologie de projet, la recherche de partenaires, de salles... qui généralement ne correspond pas à une demande qui était explicitement formulée. Toutefois, le cas d'une de ces associations, ayant fait évoluer son accompagnement d'une version minimale (aide à la constitution du dossier FPH) à une version plus complète dépassant le strict cadre de la demande de soutien au FPH, est intéressant. Celle-ci a observé une évolution de l'attitude des habitants quant au fait de porter une initiative depuis que l'accompagnement s'est diversifié. Quand l'accompagnement se cantonnait à la demande de soutien au FPH, peu d'habitants étaient accompagnés : certains avaient des idées, des envies, mais le fait de solliciter le FPH les faisait passer d'une envie à une action, qui était parfois trop lourde à porter seul. Le fait de bénéficier d'un autre type d'accompagnement, plus complet, avec une personne dédiée, a rendu cet engagement moins lourd, moins coûteux et a encouragé ces habitants qui avaient une idée à passer à l'action (en sollicitant le FPH ou non). La mise en place d'un dispositif d'accompagnement a donc incités à se lancer des porteurs dont l'initiative était en germe et qui ne formulaient pas explicitement une demande d'accompagnement. Cela pose la question de l'existence éventuelle d'une demande ou d'un besoin qui ne se disait pas.

Un autre exemple est celui d'une pépinière d'initiatives citoyennes qui a été créée sous l'impulsion militante de l'association qui la porte aujourd'hui, parce que la mission même de l'association était d'encourager la citoyenneté active et l'initiative citoyenne, et non parce que des citoyens avaient des initiatives et avaient besoin d'aide pour les concrétiser. Ne répondant pas à une demande ou à des besoins repérés préalablement, cette pépinière se structurait à l'origine autour de l'émergence d'idées d'initiatives qu'elle accompagnerait par la suite dans sa réalisation. Mais il s'est avéré que l'association a été immédiatement sollicitée par des dizaines de personnes qui avaient déjà des idées et ne savaient pas par où commencer pour les mettre en œuvre. Les actions visant à l'émergence ont donc été laissées de côté et le dispositif s'est réorganisé autour de ces demandes spontanées. Là encore, le dispositif n'est pas né du constat d'un besoin effectif, mais la réaction des citoyens face à la mise en place d'un accompagnement laisse penser que celui-ci avait bien une utilité.

Dans ce cas, les dispositifs d'accompagnement ont donc joué :

- un rôle rassurant : ils lèvent les réserves, les craintes sur le fait de ne pas être capable, de ne pas savoir faire, d'être seul ;
- un rôle inspirant : ils montrent que c'est possible, que d'autres le font ;
- un rôle incitant : l'existence d'un accompagnement envoie un signal positif, indique que porter une initiative est valorisé.

Ce triple rôle amène vers eux des personnes qui n'exprimaient pas forcément un besoin explicite initialement.

La réponse à la question « est-ce que les dispositifs d'accompagnement sont mis en place pour répondre à un besoin, une demande émanant des citoyens ? » est donc ambivalente : dans les faits, cette demande n'est pas à l'origine du projet ; mais l'engouement suscité par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement⁶ laisse penser qu'un besoin, qui ne se disait pas, existait et que l'accompagnement est venu y répondre.

Cet engouement interroge aussi sur l'accessibilité des ressources nécessaires pour développer une initiative. Les ressources mises à disposition dans le cadre des dispositifs d'accompagnement sont diverses :

- ressources matérielles, bien sûr, notamment des salles ;
 - ressources financières, quand un fonds de soutien (type FPH) est associé au dispositif ;
- Mais également des ressources qui donnent à des dispositifs tout leur caractère novateur :
- ressources sociales : les dispositifs d'accompagnement mettent en réseau, donnent des contacts, intercèdent auprès de partenaires... pour que l'initiative voit le jour ;
 - ressources symboliques : le fait d'intégrer un dispositif d'accompagnement donne un gage de sérieux au projet, de la crédibilité en montrant que d'autres ont cru en lui et lui ont fait confiance ;
 - ressources informationnelles : le dispositif d'accompagnement fonctionne comme une communauté, plus ou moins large, avec ses échanges d'information internes, formels ou informels, et permet d'accéder à des données, parfois essentielles pour le développement d'un projet, auxquelles ils n'auraient pas eu accès sans cela.

La mise en place de démarches d'accompagnement par les associations historiques de l'éducation populaire, bénéficiant des ressources acquises par des années de lobbying et de collaboration avec les institutions publiques, leur permettant d'être aujourd'hui bien installées dans le paysage associatif local ou national, peut donc être comprise comme une stratégie de redistribution des ressources (parfois conséquentes) dont elles disposent.

Toutefois, les premières observations réalisées sur la nature des ressources redistribuées montrent qu'elles restent cantonnées aux ressources locales. Si je prends l'exemple très révélateur des ressources sociales (le réseau), la mise en relation avec des partenaires concerne des partenaires locaux, techniques (le centre social, le cinéma de quartier...). Il s'étend parfois à certains partenaires financiers mais s'arrête généralement à l'échelon municipal. Il y a donc une certaine réserve dans le réseau que les associations qui accompagnent acceptent d'ouvrir qui restreint la portée du dispositif d'accompagnement à des initiatives de faible ampleur, dont la vocation professionnalisante, quand elle existe, se limite à créer son propre emploi.

La réponse aux besoins, intimement et logiquement limitée à « l'offre » d'accompagnement proposée par les associations, est certes susceptible de faciliter l'engagement citoyen, mais peut aussi freiner l'ambition de cet engagement.

Pour conclure, j'ouvrirai cette présentation en évoquant une des limites de cette analyse qui est la difficulté à apprécier dans quelle mesure ces dispositifs favorisent effectivement des engagements qui n'auraient pas eu lieu sans eux. Cette question de l'évaluation du rôle incitateur me semble ouvrir des perspectives intéressantes en termes de méthodologie de recherche.

⁶ La pépinière que je citais en second exemple est actuellement énormément sollicitée avec plus de 15 nouvelles demandes d'accompagnement par mois.